

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Dans ce dossier figure l'ensemble des éléments nécessaires à l'établissement d'une demande de subvention à la Communauté de Communes de la Dombes

| | |
|-----------------------------------|---|
| INFORMATIONS PRATIQUES | 2 |
| PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION | 3 |
| OBJET DE LA DEMANDE | 5 |
| ATTESTATION SUR L'HONNEUR | 6 |
| DOCUMENTS FINANCIERS | 7 |

**DOSSIER COMPLET A TRANSMETTRE AVANT
LE 15 OCTOBRE 2025**

Par mail : instances@ccdombes.fr

Par Courrier : 100 Avenue Foch, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Les dossiers incomplets, non conformes ou envoyés après la date limite de dépôt ne seront pas examinés.

INFORMATIONS PRATIQUES

La Communauté de Communes de la Dombes n'a pas obligation de verser une subvention financière ou matérielle à quelque titre que ce soit.

Chaque demande de subvention sera examinée et calculée, à condition que l'association ait présenté les pièces à fournir dont la liste suit.

La subvention éventuelle ne sera payée que sur présentation de l'ensemble des documents nécessaires aux contrôles.

L'association s'engage à justifier à tout moment de l'utilisation des subventions et tiendra sa comptabilité à disposition de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de la Communauté de Communes de la Dombes sur l'ensemble des supports de communication se rapportant au projet en affichant le logo dédié ou en mentionnant la Communauté de Communes de la Dombes dans les outils rédactionnels.

Le logo se trouve sur la page internet :

<https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/05/Logo-CCD-quadri.jpg>

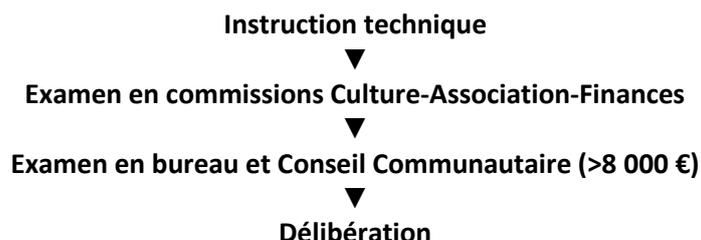
Liste des critères d'éligibilité :

- Remise dans les délais du dossier complété (avec toutes les pièces annexes).
- **La demande devra être exclusivement présentée sur la base du dossier de la Communauté de Communes de la Dombes. Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- Soutien aux actions, manifestations et événements spécifiques dans les domaines culturel ... (festivals, concerts, expositions, spectacles ...)
- Portée du rayonnement à minima intercommunal voire régional ou national
- Action contribuant à la promotion et la valorisation du territoire de la Dombes
- Impact local de la manifestation (retombées économiques pour le territoire)
- Déroulement de l'action, de la manifestation ou de l'évènement sur le territoire de la Dombes ou majoritairement sur ce dernier
- Action ou manifestation limitant son impact sur l'environnement

Certaines demandes sont automatiquement rejetées :

- Sorties et voyages scolaires
- Fêtes d'école
- Fonctionnement des bibliothèques et ludothèques
- Fêtes communales, intervillage....
- Fonctionnement des associations
- Toutes manifestations ne se déroulant pas sur le territoire

Une fois la demande reçue dans les délais, le dossier sera présenté et validé à plusieurs échelons :



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER
A RETOURNER AVANT LE 15 OCTOBRE 2025

- Les statuts à jour,
- Le PV des trois dernières assemblées générales statuant sur les comptes, mentionnant les soldes des comptes,
- La quittance d'assurance à jour,
- Le résultat financier du dernier exercice,
- Le budget prévisionnel 2026 incluant l'hypothèse d'un accord de subvention,
- Le budget prévisionnel 2026 incluant l'hypothèse d'un refus de subvention,
- Le contrat d'engagement républicain,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou un Relevé d'Identité Postal (RIP),
- Un solde de tous vos comptes (courants et placements)

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Nom de l'association :

Sigle de l'association :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Responsable légal / Président(e) :

Date de création :

Date de publication au Journal Officiel :

Objet de votre association :

L'association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

non

oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

| Type d'agrément | Attribué par | En date du |
|-----------------|--------------|------------|
| | | |
| | | |
| | | |

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

non

oui

L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

non

oui

L'association a-t-elle disposé en N-1 d'une subvention accordée par la Communauté de Communes de la Dombes ? Si oui, merci d'indiquer le montant obtenu.

non

oui → montant obtenu :

| COMPOSITION DU BUREAU | |
|-----------------------|---------|
| Président | |
| NOM : | Prénom |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville : |
| Téléphone : | Mail : |
| Vice-président | |
| NOM : | Prénom |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville : |
| Téléphone : | Mail : |

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Indiquer le nombre de personnes participant à l'activité de l'association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant de personnes salariées, indiquer le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles :

Nombre total de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Salariés en CDD :

dont salariés à temps partiel :

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

OBJET DE LA DEMANDE

Intitulé :

Date :

Objectifs :

Retombées touristiques, économiques ou autres sur le Territoire :

Description :

Moyens matériels et humains :

Actions prévues pour réduire les déchets de l'action ou de la manifestation :

Publics ciblés :

Nombre prévu de participants :

Montant de la demande de subvention :

Partenariat avec la Communauté de Communes (stand, affiches, interventions, ...) :

| PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET | | | |
|-------------------------------|--------------|-----------|--------------|
| Dépenses | Montant en € | Recettes | Montant en € |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total (a) | | Total (b) | |

a=b

Fait à

, le

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR¹

Je soussigné (e), (nom et prénom) représentant(e) légal (e) de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- M'engage à réaliser les actions de réduction des déchets listées page 6 (par ex. emprunter des gobelets réutilisables ainsi que des bacs de tri à la CC, privilégier les produits locaux et en vrac, ...)

- demande une subvention de€ ;

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

au compte bancaire ou postal de l'association (joindre un RIB ou un RIP ainsi qu'un solde de tous vos comptes) :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

□ □ □ □ □

Code banque

□ □ □ □ □

Code guichet

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Numéro de compte

□ □

Clé RIB

Signature :

¹ Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

DOCUMENTS FINANCIERS

Nous vous demandons :

- Compléter ou joindre votre dernier compte de résultat (année civile ou année scolaire)
- Compléter ou joindre deux budgets prévisionnels pour l'année à venir

| COMPTE DE RESULTAT et PREVISIONNEL | | | | | | |
|--|--------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| (éléments à joindre ou à compléter) | | | | | | |
| Année 2025 et 2026 | | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | | |
| INTITULE | Compte de résultat | Budget prévisionnel | INTITULE | Compte de Résultats | Budget prévisionnel | Budget prévisionnel |
| | Année 2025 | Année 2026 | | Année 2025 | Année 2026 | Année 2026 |
| | Montant en € | Montant en € | | Montant en € | Montant en € | SANS SUBVENTION |
| ACHATS | | | RECETTES | | | |
| Fournitures pour activités | | | Cotisations et adhésions | | | |
| Cotisation, engagement, arbitrage | | | Participations adhérents | | | |
| Eau, gaz, électricité | | | Dons | | | |
| Fournitures de bureau | | | Produits de manifestation | | | |
| SERVICES EXTERNES | | | Ventes marchandises | | | |
| Formation des bénévoles et salariés | | | Prestations de service | | | |
| Travaux d'entretien et de réparation | | | Produits financiers | | | |
| Prime d'assurance | | | Partenariat (sponsor) | | | |
| Documentation | | | Autres recettes | | | |
| Location immobilière | | | | | | |
| Location mobiliers, matériels | | | | | | |
| Téléphone | | | | | | |

| INTITULE | Compte de résultat Année 2025 Montant en € | Budget prévisionnel Année 2026 Montant en € | INTITULE | Compte de Résultats Année 2025 Montant en € | Budget prévisionnel Année 2026 Montant en € | Budget prévisionnel Année 2026 SANS SUBVENTION |
|---|--|---|------------------------------|---|---|---|
| AUTRES SERVICES EXTERNES | | | | | | |
| Honoraires, rémunérations d'intermédiaires | | | | | | |
| Publicité - publications | | | | | | |
| Transports pour activités et animations | | | | | | |
| Missions et réceptions, déplacements | | | | | | |
| Impôts et taxes | | | | | | |
| Cotisations reversées aux Fédérations | | | SUBVENTIONS PUBLIQUES | | | |
| FRAIS DE PERSONNEL | | | Communauté de communes | | | |
| Salaires bruts | | | Communes | | | |
| Charges sociales de l'employeur | | | Département | | | |
| Autres charges | | | Région | | | |
| AUTRES CHARGES DE GESTION | | | État | | | |
| Charges financières | | | FNDS (sport) | | | |
| Intérêts des emprunts | | | Autres subventions | | | |
| Autres charges financières | | | | | | |
| TOTAL DEPENSES | | | TOTAL RECETTES | | | |
| Bénéfice ou Perte | | | | | | |
| Réserves financières au 31.12 de l'année N-1 | | | | | | |
| Trésorerie au 31.12 de l'année N-1 | | | | | | |



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association